

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération BASE Note de mobilité

DGER/SDEDC/2019-501

04/07/2019

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 11/07/2019 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 6

Objet : Appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2019 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4)

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF SRFD et SFD EPLEFPA et EPN DD(CS)PP

La présente note fait suite aux notes n°2018-923 du 19 décembre 2018 et n°2019-366 du 3 mai 2019 relatives, respectivement, aux première et deuxième phases d'appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2019, sur les postes de direction d'établissements publics locaux

d'enseignement agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles de l'être. Elle précise les modalités de la troisième phase d'appel à candidatures, et d'examen des candidatures, sur les postes restant vacants ou susceptibles de l'être à la suite de la première phase d'appel à candidature.

Textes de référence :Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note fait suite aux notes n°2018-923 du 19 décembre 2018 et n°2019-366 du 3 mai 2019 relatives, respectivement, aux première et deuxième phases d'appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2019, sur les postes de direction d'établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles de l'être. Elle précise les modalités de la troisième phase d'appel à candidatures, et d'examen des candidatures, sur les postes restant vacants ou susceptibles de l'être à la suite de la première phase d'appel à candidature.

Les postes concernés sont présentés en annexe A. Les formulaires à utiliser par les candidats, leur supérieur hiérarchique et l'autorité académique sont joints respectivement en annexes B, C et D.

1. Modalités de candidature et conditions de recevabilité

Les modalités de candidature (contenu du dossier et circuit) et les conditions de leur recevabilité sont celles figurant dans la note de service du 19 décembre 2018 susmentionnée.

Sont en outre recevables à participer à cette seconde phase d'appel à candidature les agents n'ayant pas obtenu de mutation ou d'affectation sur l'un des postes qu'ils avaient choisis à l'issue de la première phase et les agents lauréats de la liste d'aptitude à la suite de la procédure de sélection issue de la note de service n°2018-685 du 13 septembre 2018.

2. Calendrier

Date limite d'envoi simultané par les agents de leur dossier de candidature à leur autorité académique (ou à leur supérieur hiérarchique direct en cas d'affectation hors enseignement), à la DGER et au secrétariat général

Jeudi 11 juillet 2019

(à l'adresse <u>nicolas.calame @agriculture.gouv.fr</u>; monique.bricage @agriculture.gouv.fr)

Le chef du service de l'enseignement technique

Le chef de service des ressources humaines

Jean-Luc TRONCO

Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe A

Directeur EPLEFPA

0 1

		n colcui Li L		_				
Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *		Précision		
EPLEFPA de Contamine sur Arve 3481 Poste entier 0 1								
EPLEFPA de Raismes	3431	Poste entier	1	0				
EPLEFPA de Ribécourt	3432	Poste entier	1	0				
EPLEFPA Saint Affrique	Z001	Poste entier	0	1				
Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire								
Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *		Précision		
Franche-Comté EPLEFPA de Valdoie		Poste entier	1	0				
EPLEFPA des Flandres-Lomme	3626	Poste entier	0	1	Poste localisé à Dunkerque			
EPLEFPA de l'Eure	3518	Poste entier	0	1	Poste localisé à Chambray			
EPLEFPA de l'Eure	3518	Poste entier	1	0	Poste localité au Neubourg			
Directeur adjoint en charge de la FCPA								
Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *		Précision		
EPLEFPA Marmilhat	Z002	Poste entier	1	0				
	EPLEFPA de Contamine sur Arve EPLEFPA de Raismes EPLEFPA de Ribécourt EPLEFPA Saint Affrique Directeur ac Etablissement EPLEFPA de Valdoie EPLEFPA des Flandres-Lomme EPLEFPA de l'Eure EPLEFPA de l'Eure D Etablissement	Etablissement	Etablissement	Etablissement	Etablissement	Etablissement		

Poste entier

3600

Occitanie

EPLEFPA de la Lozère

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION							
DGER-SET-SDEDC-BDC							
RENTREE SCOLAIRE 2019							
DEMANDE	D'AFFECTATION SUR UN	POSTE DE DIRECTION	D'EPLEFPA				
DOCUMENTS	A ADRESSER	1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD					
DOCUMENTS	A ADRESSER	1 exemplaire par mél : DGER, DMC/BEFFR & IGAPS					
	Identification d	u demandeur					
Nom		Prénom					
N° AGORHA		Tel. portable					
Adresse Mail		Situation familiale					
Corps actif		Grade					
Corps inactif							
Etablissement							
Poste occupé							
	Pour les agents occupant (dáià un nosta da directio	on				
	Mode d'accès	deja ali poste de difesti					
(cocher la case correspondante) Année							
	le statut d'emploi de person						
Affectation en qualité de faisant fonction							
F	Pour les agents n'occupant pas un poste de direction						
In	scrit sur la liste d'aptitude						
	Non inscrit sur la l	iste d'aptitude					
Participation à une autre mobilité (mobilité générale, IEA etc.)							
Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)							
Convenance personnelle							
Mobilité double (compléter les cases ci dessous)							
Nom du conjoint : Numéro AGORHA :							
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF)							
Nom du conjoint :		Numéro AGORHA :					
Autre motif							

ANNEXE B bis

Agents dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement technique public agricole

L'attention des agents est attirée sur le bon complément de cette annexe. <u>Aucune possibilité</u> <u>d'affectation conjointe ne sera étudiée sans la transmission de cette annexe dûment complétée</u> .
Nom du conjoint : Prénom du conjoint : N°Agorha : Corps : Grade :
Discipline (si enseignant): Fonction:
Etablissement actuel : Quotité actuelle de travail :
Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe dans la CAP de son corps, s'il y en a une.
Date :
Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C

NO	M – PRENOM du demandeur :		N° agorha						
	AFFECTATIONS DEMAND	DEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 (par ordre de priorité)	Type de pos (01, 02, 03, 0	te N° du 4) poste					
1			(01, 02, 00, 0	., poets					
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
1									
	MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)								
	Je m ^r engag	e à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me se Date et signature :	ra proposee»						

ANNEXE D

NOM – PRENOM du deman	deur :						
AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT							
	71110 011100			,0			
Entourer l'une des cases suivantes :							
Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable		
Date, cachet et signature :							

ANNEXE E

NOM – PRENOM du dem	andeur :						
AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE							
Entourer l'une des cases suivantes :							
Très Favorable	Favora	able	Passable		éservé	Défavorable	Très Défavorable
Date, cachet et signature :							